



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le huit septembre deux-mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 4 septembre 2025

Présents : M. DESLANDES, Mme CHAMBLET, M. BONHOMMET, M. BOURLET, M. CHENEAU, Mme GANGNERON, M. JALAGEAS, M. MACHADO SANTANA, Mme STROUPPE-MEUNIER (à partir de 19h45), M. GAUCHER, M. MUNOZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme BEURAIN DURU à M. DESLANDES, M. LOISEAU à M. BOURLET, Mme PERREAU à Mme GANGNERON, Mme STROUPPE-MEUNIER à Mme CHAMBLET (jusqu'à 19h45), M. THIBAUT à M. MUNOZ

Absents : M. GITON, Mme MOUZET, Mme THO

Secrétaire de séance : Mme CHAMBLET

*M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.*

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : TARIFS 2026

Pour l'année 2025, il a été voté les tarifs suivants :

➤ **SALLE POLYVALENTE :**

- Habitants de Vennechy : 550€ (Tarif augmenté de 50€ en 2023)
- Personnes extérieures à la commune : 1000€ (Tarif identique depuis 2018)

➤ **SALLE BLEUE**

- Habitants de Vennechy : 250€ (tarif augmenté de 50€ en 2023)
- Personnes extérieures à la commune : 400€ (Tarif identique depuis 2018)

➤ **PREAU et TOILETTES PLACE ST SYMPHORIEN**

- Habitants de Vennechy : 60€
- Personnes extérieures à la commune : 150€ (Tarifs identiques depuis 2018)

➤ **Tarif pour les associations dont le siège social est situé hors de Vennechy :**

- Salle bleue - Demi-journée : 50€ (hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires) (Tarif mis en place en 2023)

M. BOURLET transmet, pour information, les tarifs de salles communales de Rebréchien, Loury et Trainou. Ces trois communes limitrophes pratiquent des tarifs relativement similaires à ceux de Vennechy.

M. JALAGEAS demande si avec l'augmentation des tarifs d'il y a deux ans, la mairie a constaté une baisse des réservations. M. le Maire répond par la négative.

Mme CHAMBLET estime qu'en cas d'augmentation d'un tarif d'une des salles, il serait nécessaire d'augmenter les deux tarifs pour cette même salle. M. DESLANDES rappelle que des problèmes ont eu lieu par le passé avec de la sous-location effectuée par des habitants de Vennecy, afin de profiter du tarif Vénétien. M. BOURLET précise que la salle bleue a connu des améliorations au cours de l'année et offre désormais plus de confort. Mme CHAMBLET souhaiterait augmenter les tarifs de la salle bleue pour 2026, étant donné qu'il y a eu des travaux d'amélioration de chauffage et installation d'une climatisation, ainsi que le changement des huisseries et mise en place de volets roulants.

. M. JALAGEAS rappelle que ce sont déjà les impôts des habitants qui ont financé ces investissements.

M. DESLANDES souhaite augmenter les tarifs pour les associations extérieures à Vennecy, car le montant de la réservation ne couvre pas les frais de la salle (ménage, chauffage l'hiver, etc). M. MUNOZ propose 100€ par demi-journée, car cela représente un quart d'une location week-end de la salle bleue, pour personnes extérieures.

M. GAUCHER souhaiterait que soit réexaminé la situation du club d'échecs. L'association bénéficie de salles communales gratuites dans les autres communes alentour, mais pas sur Vennecy, où elle doit d'acquitter du tarif « hors commune ». M. DESLANDES propose d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Enfin, M. DESLANDES souhaiterait cesser la possibilité de réserver le préau St Symphorien car génère beaucoup de problèmes, notamment parce que le préau se trouve désormais dans la cour de l'accueil de loisirs, compétence de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, pour l'année 2026 décide :

- ***A l'unanimité de reconduire les tarifs de la salle polyvalente ;***
- ***A la majorité, avec 15 voix pour et 1 abstention (Mme CHAMBLET) de reconduire le tarif « habitants » pour la salle bleue et à la majorité avec 9 voix pour et 6 voix contre (M. BOURLET, M. LOISEAU, M. CHENEAU, M. DESLANDES, Mmes CHAMBLET et BEAURAIN DURU) de reconduire les tarifs «personnes extérieures » ;***
- ***A la majorité, avec 7 voix pour (M. MUNOZ, M. THIBAUT, M. GAUCHER, M. CHENEAU, M. MACHADO SANTANA, M. DESLANDES et Mme BEAURAIN DURU) et 1 voix contre (M. JALAGEAS) d'augmenter le tarif des associations extérieures à 100€, la voix du Maire étant prépondérante et les 7 autres voix étant pour une augmentation à 80€ ;***
- ***A l'unanimité, la suppression de la location du préau et des toilettes Place St Symphorien.***

Les tarifs pour 2026 seront donc les suivants:

SALLE POLYVALENTE				SALLE BLEUE			
Habitants de Vennecy		Personnes extérieures		Habitants de Vennecy		Personnes extérieures	
Week-end	550 €	Week-end	1 000 €	Week-end	250 €	Week-end	400 €
				Associations dont le siège social est situé hors de Vennecy			
				Demi-journée hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires			100 €

COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR : TARIFS 2026

Les tarifs actuels pour le columbarium et le jardin du souvenir sont les suivants :

Concession d'une case, pour le columbarium :

- ✓ Pour 10 ans : 400€
- ✓ Pour 15 ans : 600€
- ✓ Pour 30 ans : 800€

Plaque vierge à apposer sur la case : 55€

Droit de dispersion dans le jardin du souvenir : 55€

Plaque vierge à apposer sur la stèle : 5€ (à faire graver par le demandeur)

Ces tarifs sont identiques depuis 2010.

Par ailleurs, une concession pour une case de 30 ans pour les enfants âgés de moins de 18 ans est accordée gratuitement. Cette gratuité ne s'applique pas en cas de concession de 10 ans ou de 15 ans, ni en cas de renouvellement de concession

M. le Maire estime que le jardin du souvenir est vraiment très petit et mériterait d'être agrandi. M. GAUCHER suggère d'en créer un deuxième.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs pour l'année 2026:

Concession d'une case, pour le columbarium :

- ✓ ***Pour 10 ans : 400€***
- ✓ ***Pour 15 ans : 600€***
- ✓ ***Pour 30 ans : 800€***

Plaque vierge à apposer sur la case : 55€ (à faire graver par le demandeur)

Droit de dispersion dans le jardin du souvenir : 55€

Plaque vierge à apposer sur la stèle : 5€ (à faire graver par le demandeur)

**** Gratuité pour une concession d'une case de 30 ans pour les enfants âgés de moins de 18 ans. Cette gratuité ne s'applique pas en cas de concession de 10 ans ou de 15 ans, ni en cas de renouvellement de concession***

CONCESSIONS DE CIMETIERE : TARIFS 2026

Arrivée de Mme STROUPPE MEUNIER à 19h45.

M. le Maire rappelle les tarifs actuels pour les concessions trentenaires, cinquantenaires, ainsi que pour les droits d'ouverture. Pour l'année 2025 :

- ✓ Concession trentenaire : 200€
- ✓ Concession cinquantenaire : 250€

L'ensemble des tarifs a été augmenté de 50€ en 2023.

Une concession de 30 ans est accordée gratuitement, pour les enfants âgés de moins de 18 ans. Cette gratuité ne s'applique pas en cas de concession de 50 ans, ni en cas de renouvellement de concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants pour l'année 2026:

- ✓ ***Concession trentenaire : 200€***
- ✓ ***Concession cinquantenaire : 250€***

**** Gratuité pour une concession d'une case de 30 ans pour les enfants âgés de moins de 18 ans. Cette gratuité ne s'applique pas en cas de concession de 50 ans, ni en cas de renouvellement de concession.***

CONCESSION D'EXPLOITATION LICENCE IV : TARIF 2026

La mairie est titulaire d'une Licence IV, qu'elle loue au bar de Vennecy. Tous les ans, un titre de recettes est donc émis à l'attention du propriétaire du bar.

Le tarif 2025 est de 400€. Il a été augmenté de 40€ en 2023. M. le Maire rappelle qu'un nouveau propriétaire du fonds de commerce sera peut-être présent en cours d'année, si le propriétaire actuel parvient à le vendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le tarif de 400€ pour l'année 2026, pour l'exploitation de la Licence IV.

REPAS EN FAVEUR DU TELETHON : REVERSEMENT DES BENEFICES

Mme CHAMBLET présente le projet pour le Téléthon 2025.

Suite au succès rencontré l'an dernier, un repas sera organisé par la commune de Vennecy et l'ensemble des bénéfices sera reversé au Téléthon. Ce repas aura lieu le 4 octobre prochain, dans la salle polyvalente. Seront proposés un apéritif, de la tartiflette accompagnée d'une salade et une tartelette en dessert. Les boissons alcoolisées seront en supplément. 18€ seront demandés pour un repas adulte et 10€ pour le repas enfant (moins de 11 ans). Le vin sera en supplément, à hauteur de 4€ la bouteille. Une tombola sera également organisée pour tenter de remporter un filet garni. Les bénéfices seront reversés au Téléthon.

Comme l'an dernier, Mme CHAMBLET propose que le Conseil municipal s'engage à verser une somme minimale de 1000€ dans le cas où les excédents seraient quasi nuls. En cas de bénéfices supérieurs, la totalité des bénéfices serait alors reversée au Téléthon.

Elle précise néanmoins qu'un minimum de 100 personnes est nécessaire pour assurer la réussite de la soirée. Sans ce nombre d'inscrits, la soirée ne pourrait pas avoir lieu.

M. MUNOZ et Mme CHAMBLET précisent que le prix payé pour la participation est déductible des impôts à hauteur de 60%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide le reversement des bénéfices du repas organisé le 4 octobre 2025 par la commune, au profit de l'AFM Téléthon.

En cas d'excédents trop peu importants, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à reverser la somme de 1 000€ à l'AFM Téléthon et de 500€ en cas d'annulation de la soirée, faute de participants.

Ce don sera pris à l'article 65134 du budget 2026.

CREATION DE POSTE

Afin de pallier les besoins dans les services entretien et restauration scolaire, il est nécessaire de créer un poste à temps complet. L'agent disposera d'une partie de son temps pour l'entretien des bâtiments (école, mairie). Le reste du temps sera dédié au service au restaurant scolaire et à la plonge. Ce poste viendra remplacer un précédent poste qui avait été fermé il y a quelques années, suite au départ de l'agent. Malheureusement, même en réduisant le temps d'entretien des bâtiments, un poste complet reste malgré tout nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

PROJET DE PÔLE SPORTIF : ETUDE DE SOL GEOTECHNIQUE G2 PRO

Afin d'apporter tous les éléments nécessaires au maître d'œuvre, ainsi qu'aux futures entreprises des travaux pour le projet de construction d'un pôle sportif, il est nécessaire de réaliser une étude de sol plus détaillée que la première. Il s'agit d'une étude de sol géotechnique G2 Pro.

Lors de la première étude de sol, trois bureaux d'étude avaient été sollicités. Aussi, dans le cadre de cette seconde étude, il a été choisi de solliciter le bureau d'étude qui avait été retenu précédemment et dont les prestations étaient les moins onéreuses.

Le bureau d'étude Ginger a transmis une proposition pour cette mission d'étude G2 Pro, pour un montant de 6320€ HT, l'option 1 proposée n'est pas nécessaire. En revanche, une étude de perméabilité, imposée par le PLU, est obligatoire. Par conséquent, il est proposé de retenir l'option 2 également, pour 950€ HT.

Les commissions travaux et gymnase ont émis un avis favorable à cette proposition.

M. JALAGEAS précise qu'il est indiqué dans l'offre de GINGER qu'en cas de dégâts sur la parcelle, les réparations seront à la charge de la collectivité. M. MUNOZ estime que les risques sont peu élevés, le terrain étant nu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise Ginger, pour la réalisation d'une étude de sol géotechnique G2 Pro ainsi que l'option 2 – tests de perméabilité, pour un montant de 7 270€ HT.

➤ QUESTIONS ORALES

➤ ***Point sur les délégations de signature données au Maire, depuis juin 2025 :***

- ✓ Mobilier pour la transformation du restaurant scolaire en self : 574€ HT
 - ✓ Remplacement d'un vitrage à l'école maternelle : 251€ HT
 - ✓ Nettoyant canalisations pour le restaurant scolaire : 372€ HT
 - ✓ Achat de 2 talkies-walkies pour la cantine : 96€ HT
 - ✓ Achat de 6 panneaux de circulation : 484€ HT
 - ✓ Achat de 2 panneaux de circulation « Attention » : 180€ HT
 - ✓ Prestation de fauchage à l'épareuse (fossés, bas-côtés, etc) : 687€ HT
 - ✓ Adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine : 200€
 - ✓ Commande de 125L d'huile de friture pour la cantine : 378€ HT
 - ✓ Achat de 5 panneaux de communication commerçant pour le distributeur de produits locaux : 195€ HT
 - ✓ Achat de rondins pour remplacer ceux du parking de l'église : 747€ HT
 - ✓ Achat de 10 bancs pour le prêt de matériel aux administrés : 410€ HT
 - ✓ Commande de deux déclencheurs incendie pour l'alarme de l'école : 185€ HT
- Total sur la période : 4 759 € HT**

➤ ***Information sur la mise en place d'un self à la cantine. M. GAUCHER déplore que l'information n'ait pas été transmise à la commission cantine. M. DESLANDES explique que la mise en place s'est faite un peu dans l'urgence, pendant les vacances d'été.***

➤ ***La date du prochain Conseil municipal est fixée au 6 octobre, sauf empêchement.***

➤ ***M. DESLANDES et Mme CHAMBLET souhaitent remercier les élus présents le week-end dernier pour l'aide à l'organisation du forum des associations et de la fête au Bignon. Ils remercient Mme GANGNERON, MM. MUNOZ et JALAGEAS, ainsi***

que leurs épouses. Ils remercient également Mme NOGUEIRA SANTANA pour son implication dans la préparation des épreuves du Bignon, ainsi que les services techniques pour la préparation du matériel. En revanche, ils souhaitent rappeler le devoir des élus de participer aux événements organisés par la commune et déplorent l'absence de nombreux conseillers municipaux lors de ces fêtes.

➤ **M. le Maire souhaite présenter ses excuses aux représentants de l'association du judo.** Lors d'un précédent conseil municipal, l'absence de l'association au forum des associations 2024 a été évoquée, tout en précisant que les représentants étaient en fait au forum de Trainou. En réalité il n'en était rien, ils étaient invités aux jeux paralympiques.

➤ **Informations sur la distribution du bilan de mandat fin août, par des élus.**

➤ **M. le Maire évoque le problème récurrent de délinquance dans la commune.** Il informe les conseillers municipaux qu'il déposera plainte à ce sujet dès le lendemain matin, afin de faire bouger les choses et continuer d'assurer la sérénité et la sécurité des habitants. La gendarmerie pourra ainsi consulter les caméras de la vidéoprotection et retrouver les responsables. Il reste toutefois difficile pour le Maire de contrôler chaque véhicule qui ne respecterait pas les règles du code de la route.

➤ **Mme PERREAU, par l'intermédiaire de Mme GANGNERON, demande si la mairie a déjà des retours concernant l'activité du distributeur de produits locaux.** Mme STROUPPE MEUNIER et M. DESLANDES ont reçu de premiers retours positifs. De plus, selon les gérants, l'activité fonctionne bien.

➤ **M. CHENEAU propose de revendre les tuiles de la maison des associations, lorsqu'elle sera démolie.**

➤ **M. CHENEAU souhaiterait que les priorités à droite soient en accord entre elles,** entre les différents croisements de la rue de Trainou et notamment celui qui mène à la ferme de champagne. M. le Maire répond que cette rue est sur le territoire de Trainou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Vennecy, le 9 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Christine CHAMBLET

Le Maire,
Roger DESLANDES

